

Commune d'Aubignas

Compte-rendu du Conseil Municipal du 28 août 2020

Présents :

Serge VILLARD, Mathieu BERGER, Nadège BODY, Lilian BREYSSE, Pascal BOSQUET, Martine CHARLEMAGNE, Sylvie DIMEGLIO, Myriam FIALON, Frédéric SOUTRENON, Jean-Michel UCCHEDDU

Absent :

Frédéric CHALANCON qui a donné son pouvoir à Myriam FIALON

Ordre du jour

1. Présentation du Schéma Général d’Alimentation en Eau Potable par « Réalités Environnement »
2. Validation du compte-rendu du Conseil Municipal du 26 juin 2020
3. Délibération délégation du Conseil Municipal au Maire
4. Délibération Décision Modificative Budget Eau
5. Délibération Décision Modificative Budget Assainissement
6. Délibération modification d’imputation budgétaire
7. Divers
 - Bilan des travaux de l’été
 - Questions d’actualités

Le Maire introduit la séance par l’explication de la problématique de l’eau et la présentation de Pierre CHAMBON, le responsable de « Réalités Environnement ». C’est une démarche obligatoire demandée par le Département et l’Agence de l’eau.

Cette étude s’est déroulée sur 3 ans avec plusieurs réunions et comptes rendus. Cette étude aurait dû être soldée lors du précédent mandat.

1. Présentation du Schéma Général d’Alimentation en Eau Potable par « Réalités Environnement ».

Intervention de Pierre CHAMBON qui présente le Schéma Général d’Alimentation en Eau Potable avec documents à l’appui.

Exposé développé en 4 parties :

- a- Diagnostic de l’Existant (Etat des lieux)
- b- Besoins futurs et adéquation des infrastructures actuelles
- c- Etude des ressources potentielles
- d- Schéma de l’alimentation en eau potable (programme)

a- Diagnostic de l’Existant

Informations principales : 2 réservoirs sont en service. Le réseau s’étend sur 17 km.

Quand des travaux sont entrepris, mettre à jour les plans car il y a souvent des modifications suite à diverses interventions. Les interventions ont principalement lieu sur des fuites. L’employé communal doit intervenir en permanence pour des problèmes d’eau.

L’ensemble des vannes accessibles a été cartographié et les bouches à clé enterrées ont été répertoriées. Le graphique représentant le schéma de l’eau a été construit en suivant la logique de la gravité pour une meilleure cohérence.

b- Besoins futurs et adéquation des infrastructures actuelles

Pour évaluer la consommation d’eau potable sur la commune, il a fallu prendre en compte en plus du nombre d’habitants, les activités professionnelles et l’urbanisme.

L'importante évolution démographique depuis 50 ans est à intégrer pour évaluer la capacité des sources à couvrir les besoins en eau de la population.

Les besoins concernent 258 abonnés pour une consommation de 27 000 m³ par an.

La qualité de l'eau est attentivement étudiée. Il est noté qu'en cas d'orages, cette qualité est diminuée.

Un contrôle rigoureux a donc lieu tous les mois.

Quelques dysfonctionnements :

- Le réseau avait un faible rendement, d'environ 65% en début d'étude (l'objectif est d'atteindre 75%). Il faut donc éviter au maximum la perte d'eau.
- Certains problèmes bactériologiques ont eu lieu.
- La quantité produite est proche de la limite en été, ce qui explique le règlement de l'eau pour l'été et l'urgence d'agir sur les fuites.
- Absence de sécurisation de l'alimentation : il n'existe pas de solution de secours en cas de problème grave sur le réseau
- Le réservoir de l'Eguille était considéré comme en mauvais état. Il a été réparé et nettoyé. Le problème est donc résolu.

c- Etude des ressources potentielles

Il est nécessaire d'étudier les ressources disponibles en prenant en compte que la commune ne doit pas tout capter ni utiliser, une partie doit être laissée à la nature.

Il faut donc prendre en compte :

- Les rivières qui doivent bénéficier d'une partie de l'eau pour les services de la Direction Départementale des Territoires
- La situation des ressources
- Le bilan de l'étiage
- La possibilité ou non de construire des logements

Résultats des mesures :

- Installation de nouveaux compteurs, ce qui permet de déterminer plus rapidement et précisément les fuites et le rendement. La campagne de captage dure une dizaine de jours.
- Recherche de fuites : récemment, 4 fuites ont été détectées et résolues.
- Modélisation informatique
- Mise en évidence des différences de pression selon les sites : nécessité d'installer des réducteurs de pression car trop de pression fragilise le réseau.

d- Schéma de l'alimentation en eau potable (programme)

Des aménagements ont été proposés :

- Remplacement des compteurs autant généraux que particuliers.
- Système de télégestion prévisible.
- Réduction de la pression sur certains sites.
- Amélioration de la qualité par les travaux réalisés.
- Sécurisation de l'alimentation en eau.

Certains quartiers sont proches du réseau du Fay (SIE).

3 solutions sont possibles par rapport au raccordement à ce réseau :

	Cout d'investissement
○ Optimisation des ressources communales :	71 000 €
○ Interconnexion partielle avec le Syndicat du FAY :	423 000€
○ Raccordement total au Syndicat du FAY :	530 000€

A ces investissements il faut rajouter le prix de l'eau qui évolue fortement en fonctions des solutions adoptées.

L'Hypothèse 3 a été refusée par le conseil municipal précédent

Le patrimoine de notre réseau d'eau est évalué à environ 4 200 000 €

Il doit y avoir un prix de l'eau minimum pour obtenir des aides (actuellement le prix moyen de l'eau est de 1.31€/m³).

Bilan de l'étude :

- Le montant de ces aménagements est estimé à près de 90 000 € (hors enveloppe annuelle pour renouvellement des canalisations évaluée à 50 000 € HT par an et hors mise en place éventuelle de la télégestion).
- La recherche des fuites et leurs résolutions sont essentielles.
- Les connaissances du réseau ont été améliorées.

Question posée : Ne valait-il pas mettre un débit/mètre aux sources à la place de capteurs ?

Réponse : M Chambon a donné une réponse favorable à la pose de débit/mètre proche de la source.

Informations complémentaires : 15 compteurs ont été changés. Un nouveau règlement de l'eau a été édité.

2. Validation du compte-rendu du Conseil Municipal du 26 juin 2020

Compte-rendu validé à l'unanimité.

3. Délibération délégation du Conseil Municipal au Maire

La délibération a été refusée par le contrôle de légalité de la Préfecture car il faut mettre des limites aux délibérations financières.

Le Conseil doit donc procéder à la délibération des montants maximum où le Maire peut prendre des décisions sans solliciter l'avis du Conseil dans les domaines suivants :

a- Le Conseil Municipal autorise le Maire à emprunter à hauteur de 30 000€.

Le Conseil demande au Maire d'être averti à chaque fois qu'il doit emprunter, quelle que soit la somme. La Trésorière Publique a précisé que le taux d'endettement de la commune était faible.

b- Le Conseil Municipal autorise le Maire à décider des dons et legs à hauteur de 500 €.

c- Le Conseil Municipal autorise le Maire à engager des frais pour la réparation des biens communaux à hauteur de 5 000€.

d- Le Conseil Municipal autorise le Maire à réaliser une ligne de trésorerie à hauteur de 10 000€.

Délibération votée à l'unanimité

4. Délibération décision modificative du budget de l'eau

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité MODIFIE comme ci-dessous décidé le budget primitif de l'eau.

Amortissements :

Section de Fonctionnement

Dépenses

Article 6811 – Chapitre 042 + 284.00€

Article 6156 – Chapitre 011 - 284.00€

Section d'Investissement

Recettes

Article 28156 – chapitre 040 + 284.00€

Article 131 – Chapitre 13 - 284.00€

Reprise de subvention :

Section d'Investissement

Dépenses

Article 1391 – Chapitre 040 + 53.09€

Article 2156 – Chapitre 21 - 53.09€

Section de Fonctionnement

Recettes

Article 777 – Chapitre 042 + 53.09€

Article 7011 – Chapitre 70 - 53.09€

5. Délibération Décision Modificative Budget Assainissement

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité MODIFIE comme ci-dessous désigné le budget primitif 2020 de l'assainissement.

Section de Fonctionnement

Recettes

Article 777 – Chapitre 042 + 384.36€

Article – Chapitre 70 - 384.36€

6. Délibération modification d'imputation budgétaire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une subvention concernant la rénovation des bâtiments communaux n'a pas été inscrite à la bonne imputation budgétaire en 2019 (article 1318 – subvention sur biens transférables).

Il propose au Conseil de modifier l'imputation budgétaire sur le Budget Primitif Principal de 2020 en l'inscrivant à l'article 1328, subvention sur biens non transférables.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité MODIFIE ainsi qu'il suit l'imputation budgétaire de la subvention concernant la rénovation des bâtiments communaux.

8. Divers

- Bilan des travaux de l'été

Au niveau de la voirie tous les travaux prévus ont été réalisés

Des travaux de réparation des murets en pierres sèches ont été effectués en urgence avant les vendanges. Les travaux ont été réalisés par l'entreprise « Alligier TP ». Le résultat est très satisfaisant. Le devis était de 1 100€ pour une durée des travaux estimée à 2 jours. Mais une journée seulement a été nécessaire.

- L'école

Pendant l'été, nous avons été en relation avec les 3 enseignantes. Les différentes réunions et appels ont permis d'ajuster et tenir nos engagements pour cette rentrée.

Finalement, le matériel de classe a été commandé à « Tout pour le bureau » à Montélimar et le matériel numérique à « Micro concept » à Villeneuve de Berg.

Voici le détail classe par classe :

Maternelle :

La classe est conforme à notre projet initial. Un bureau pour la maîtresse et 1 chevalet ont été donnés par une élue pour économiser sur les dépenses (Merci à elle).

Un seul point négatif est à déplorer. Les 6 tables et 6 chaises mater ainsi que les 2 commodes ont un retard d'une semaine vis-à-vis de la rentrée.

L'enseignante est très compréhensive et on a pu trouver un compromis. Un gros travail de notre employée communale a permis cela (prêt et mise en place d'armoire, etc.).

Primaire CP-CE1 :

La classe est divisée en 2 pour les 2 sections. On a un souci avec le tableau blanc acheté à « La Vivaroise » à Le Teil qui est défectueux. Sinon, tout est opérationnel.

Primaire CE1-CM1-CM2 :

La classe a été toute repensée par l'enseignante. Tout est opérationnel.

Conclusion :

La directrice et les 2 enseignantes nous remercient pour la mise en place et nos engagements pour cette nouvelle rentrée avec 3 classes ainsi que pour les achats numériques (ordinateurs + vidéoprojecteurs). Nous avons 3 personnes impliquées et motivées dans l'apprentissage scolaire de nos enfants sur la commune.

La relation Ecole / Mairie est excellente et il faut préserver tout cela.

- Questions d'actualités

• Intervention à la résidence L'Océane

Suite à un chauffe-eau qui menaçait de s'effondrer, des résidents ont appelé les pompiers et les gendarmes. Deux élus sont également intervenus sur place et ont dû poser un arrêté municipal pris en urgence avec interdiction d'accéder au logement menacé

Des problèmes d'insalubrité, de gestion de la fosse septique s'ajoutent au problème des impayés de la consommation de l'eau depuis 2017, engendrant un déficit de 5600€.

Actions à venir : le Maire doit contacter le SPANC et chercher des conseils juridiques pour trouver des solutions efficaces. Les services d'hygiène sont déjà intervenus il y a 1 an.

• Les transports scolaires

Depuis le séisme du 11 novembre 2019, les transports scolaires ont été perturbés et les élèves n'avaient pas l'assurance d'être déposés à l'arrêt Pignatelle. Les bus ne peuvent plus passer par la route des Combes et le contournement par St Thomé rajoute 45 minutes sur le trajet.

Une réunion a été organisée dans l'urgence avec M. VILLARD, maire d'Aubignas, M. PEVERELLI, maire du Teil, M. LAULAGNET, maire d'Alba La Romaine, un adjoint d'Aubignas et des parents d'élèves. Un compte-rendu a été réalisé par Serge VILLARD et envoyé aux services compétents. Nous sommes en attente d'un retour à ce sujet.

• Tourne à gauche

Une réunion publique aura lieu le 10 septembre 2020 pour évoquer le problème de l'accès au village de la N102 à Pignatelle.

• Le Pibou

Organisation de la cérémonie du Pibou prévue le lendemain, samedi 29 août.

• Ordures ménagères

Résumé des différentes actions pour améliorer l'état de collecte des ordures. Intervention auprès des résidents de l'Océane et recherche des responsables pour le site de Pignatelle. Des améliorations ont été constatées depuis ces interventions.

• Station d'épuration

Un des adjoints informe qu'il a dû nettoyer à plusieurs reprises la station d'épuration à roseaux. Il a été soulevé qu'il fallait avertir les usagers de cette station de son fonctionnement et de l'aspect nocif de certains déchets. Un document sera élaboré pour informer et sera distribué prochainement.

• Projet de commerces

Le projet de développer des commerces sur la commune a été plusieurs fois évoqué. La possibilité d'observer d'autres communes ayant développé avec succès des commerces a été proposée. L'équipe municipale est invitée à visiter la commune de Mirmande dans la Drôme. Le projet est à suivre.

Prochain conseil le 2 octobre 2020 à 20h30.

*La séance a été levée à 21h30.
La secrétaire de séance.*